

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMBES EN PLAINE
DU 21 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mickaël BERTRAND, Maire.

PRESENTS : Mickaël BERTRAND, Fabrice DOSSEVILLE, Françoise FLECHE, Éric GOBERT, Chantal HEUZE, Virginie PASQUINELLI, Joël SUZANNE, Laurence VAN DOORNE

ABSENTS EXCUSES : Didier CHARRON, Daniel DIGUET, Jean-Pierre DUBAS, Nathalie LAVOLLO.

POUVOIRS : Didier CHARRON a donné pouvoir à Françoise FLECHE, Daniel DIGUET a donné pouvoir à Joël SUZANNE, Jean-Pierre DUBAS a donné pouvoir à Éric GOBERT.

1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion 2016 – Affectation du résultat

Sous la présidence de M. SUZANNE adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 1 138 088.14 €

Recettes 1 223 760.78 €

Excédent de clôture 85 672.64 €

Investissement

Dépenses 164 154.68 €

Recettes 127 108.62 €

Déficit de clôture : 37 046.06 €

| | Résultat de clôture exercice 2015 | Part affectée à l'investissement exercice 2016 | Résultat de l'exercice 2016 | Résultat de clôture de l'exercice 2016 |
|----------------|-----------------------------------|--|-----------------------------|--|
| Investissement | 325 480.84 € | 0 € | -37 046.06 € | 288 434.78 € |
| Fonctionnement | 299 286.43 € | 0 € | 85 672.64 € | 384 959.07 € |
| Total | 624 767.27 € | 0 € | 48 626.58 € | 673 393.85 € |

Après en avoir délibéré, hors de la présence de M. BERTRAND, Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents et représentés,

- d'**APPROUVER** le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 et après le retour de M. Le Maire, à l'**unanimité** :

- d'**AFFECTER** les résultats de la manière suivante :

Affectation BP 2017 Investissement : **Article 001** : 288 434.78 euros

Affectation BP 2017 Fonctionnement : **Article 002** : 384 959.07 euros

2- Taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2017

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de fixer pour 2017 les taux de taxes suivants :

Taxe d'habitation : 18,42

Taxe foncière (bâti) : 40,72

Taxe foncière (non bâti) : 46,93

3- Vote du Budget Primitif 2017

Le budget primitif 2017 est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, tous les chapitres de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, présentés ci-après :

| FONCTIONNEMENT | | | |
|---|-----------------------|--|-----------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Libellé | Montant | Libellé | Montant |
| 011 Charges à caractère général | 332 404.65 € | 70 Produits des services | 117 300.00 € |
| 012 Charges de personnel | 469 242.00 € | 73 Impôts et taxes | 698 200.00 € |
| 014 Atténuation de produits | 443 000.00 € | 74 Dotations et participations | 266 488.01 € |
| 65 Autres charges de gestion courante | 188 931.88 € | 75 Autres produits de gestion courant | 23 600.00 € |
| 66 Charges financières | 15 414.25 € | 013 Atténuation de charges | 66 293.98 € |
| 022 Dépenses imprévues | 100 000.00 € | 002 Résultat de fonctionnement reporté | 384 959.07 € |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811) | 7 848.28 € | | |
| TOTAL | 1 556 841.06 € | TOTAL | 1 556 841.06 € |

| INVESTISSEMENT | | | |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Libellé | Montant | Libellé | Montant |
| 020 Dépenses imprévues | 50 000.00 € | 10222 FCTVA | 50 000.00 € |
| 16 Emprunts | 64 526.14 € | 10226 Taxe d'aménagement | 20 000.00 € |
| 2031 Frais d'études | 59 080.00 € | 1321 Subventions Etat | 16 191.36 € |
| 2111 Terrains nus | 3 000.00 € | | |
| 2135 Installations générales | 644 988.06 € | 1323 Subventions Département | 24 287.04 € |
| 2158 Autres installations, matériel et outillages techniques | 2 000.00 € | 1341 DETR | 100 000.00 € |
| 2183 Matériel informatique | 6 000.00 € | 1641 Emprunt | 350 000.00 € |
| 2184 Mobilier | 24 000.00 € | 040 Opérations d'ordre patrimoniales | 7 848.28 € |
| 2188 Autres immobilisations corporelles | 9 062.29 € | 041 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 588.00 € |
| 041 Opérations d'ordre transferts entre sections | 588.00€ | TOTAL | 118 914.68 € |
| TOTAL | 863 244.49 € | 001 Résultat reporté | 288 434.78 € |
| RAR | 144 104.97 € | RAR | 150 000.00 € |
| TOTAL GENERAL + RAR | 1 007 349.46 € | TOTAL GENERAL + 001 + RAR | 1 007 349.46 € |

4- Participation de la commune aux frais de scolarité 2015/2016, d'un enfant habitant Cambes en Plaine, d'une Classe d'Intégration Scolaire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la participation de la commune aux frais de scolarité 2015/2016 en Classe d'Intégration Scolaire de l'enfant PERRIER Mathéo pour un montant de 405.88 euros.

DIT que la somme est prévue au budget primitif 2017.

5- Subvention allouée à la ligue de l'enseignement pour l'année 2017 au titre de la gestion des rythmes scolaires : 1^{er} versement

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la convention signée entre la ligue de l'enseignement et la mairie de Cambes en Plaine du 14 octobre 2015 relative à la mise en œuvre d'un projet d'animation, d'organisation et de gestion d'accueils éducatifs périscolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de verser à la ligue de l'enseignement 50 % la somme de 30 669.00 euros prévue pour l'année 2017 sous forme de subvention en vertu et sous conditions définies dans ladite convention soit **15 334.50 €**.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2017.

6- Autorisation de signature d'une garantie d'emprunt à la société Partélios Résidence pour des PSLA lotissement les Arpents de Nacre

Le 30 novembre 2011, le Crédit Foncier de France a octroyé à la SA PARTELIOS RESIDENCE un prêt de 7.000.000 Euros (sept millions d'Euros), pour financer un programme de 44 logements en Prêt Social de Location Accession (PSLA) à Cambes en Plaine.

Par délibération en date du 28 novembre 2011, la commune de Cambes en Plaine a consenti à la SA PARTELIOS RESIDENCE une garantie d'emprunt du PSLA de Cambes en Plaine à hauteur de 100% de son montant soit 7.000.000 Euros contracté auprès du Crédit Foncier de France.

Or, la transformation en locatif d'une partie de ce programme, à savoir 9 lots initialement prévus en PSLA, nécessite le réaménagement d'une partie de l'emprunt, à concurrence de 1 350 000 Euros (un million trois cent cinquante mille Euros), sur une durée plus longue. La SA PARTELIOS RESIDENCE sollicite donc la commune de Cambes en Plaine pour une nouvelle garantie d'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE sa garantie solidaire à la SA PARTELIOS RESIDENCE pour le remboursement à hauteur de 25% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 1.350.000,00 Euros à contracter auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE.

Les principales caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE sont les suivantes :

Montant : 1.350.000,00 euros

Durée du prêt : 25 ans

Point de départ du prêt : 30/06/2017

Date de 1^{ère} échéance : 30/12/2017

Date de dernière échéance du prêt : 30/06/2042

Amortissement du capital : progressif

Périodicité des échéances : semestrielle

Conditions financières : Taux fixe issu de la cotation taux de swap de marché contre Euribor 6M + 1,62%. A titre indicatif selon données de marché du 24/01/2017 : 2,88%

Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle avec un minimum de 6 mois d'intérêts et perception de frais de gestion correspondant à 1 % du capital restant dû avant remboursement (minimum : 800 € maximum : 3000 €)

RENONCE au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du CREDIT FONCIER DE FRANCE, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 25%, augmentée des intérêts, intérêts de retard, frais et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par la société *PARTELIOS RESIDENCE* à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

AUTORISE, en conséquence, le Maire à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

Clôture de la séance à dix-neuf heures quarante minutes.

Le Secrétaire,

Joël SUZANNE



Le Maire,

Mickaël BERTRAND